

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle POULAIN-COLANI (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Olivier LECORVAISIER)

Messieurs Guillaume HAMON (pouvoir donné à Hubert HILLION), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-122

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC – MODIFICATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU DE LANGUEUX
--

Rapporteur : Monsieur Hubert HILLION Adjoint à l'Environnement et au Cadre de Vie

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Langueux a été réalisé en 2013, validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 18 juillet 2016 et par délibération du Conseil Municipal le 12 septembre 2016. Un complément à cet inventaire a ensuite été approuvé par la CLE en 2018 et validé par le Conseil Municipal de Langueux le 10 décembre 2018.

En 2021, dans le cadre du projet de création d'un nouveau poste de relèvement des eaux usées et d'installation d'une bache de stockage de 420 m³ pour limiter les passages aux trop-pleins dans les cours d'eau, porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération, des fonçages sous cours d'eau sont également envisagés rue du Vau Hello à Langueux.

Les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont sollicité le PETR-EPTB (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Etablissement Public Territorial de Bassin) de la baie de Saint-Brieuc le 23 septembre 2021, afin de préciser les limites de la zone humide concernée. Le retour terrain a été réalisé le 4 octobre 2021 par le PETR-EPTB de la baie de Saint-Brieuc en présence d'un conseiller missionné par Saint-Brieuc Armor Agglomération, du directeur du Service Aménagement de la commune de Langueux, du responsable voirie et réseau de la Commune de Langueux, d'un technicien du Service des eaux et d'une technicienne milieux aquatiques de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Après un passage en bureau de la Commission Locale de l'Eau le 5 novembre 2021, une délibération a approuvé les conclusions du retour terrain réalisé par le PETR-EPTB de la baie de Saint-Brieuc du 04 octobre 2021 qui sont considérées comme conformes aux préconisations du SAGE arrêté le 30 janvier 2014, et a approuvé les modifications de l'inventaire communal des zones humides et des cours d'eau de la commune de Langueux au lieu-dit Le Vau Hello au sein de la parcelle AD 0118 en découlant, soit le retrait à l'inventaire de 720 m² de zones humides situées au sein du périmètre.

En conséquence, **je vous propose :**

- d'approuver la modification de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la commune de Langueux ;
- d'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.